

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juin 2019

165x19

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur VEGA, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif 2018 dressé par Madame Monique SLISSA, Maire durant l'exercice budgétaire 2018,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire de l'exercice considéré,

Leur donne acte de la présentation du Compte Administratif principal de la Ville, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	Réalisations de l'exercice 2018	Résultats de l'exercice 2018 (A)	Résultats à la clôture de 2017 (B)	Intégration des résultats des budgets annexes selon DCM 246X18 et DCM 247X18 (C)	Résultats de clôture 2018 (A)+(B)+(C)
Fonctionnement					
Recettes	34 955 814,65	2 012 114,82	5 880 114,79	748 717,68	8 640 947,29
Dépenses	32 943 699,83				
Investissement					
Recettes	14 661 903,59	5 090 477,27	2 378 314,37	2 820 610,61	10 289 402,25
Dépenses	9 571 426,32				

- CONSTATE les identités de valeurs avec le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière des Pennes Mirabeau en exercice.

- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser

- ARRÊTE les résultats définitifs figurant ci-dessus

- SE PRONONCE comme suit, en tenant compte que Madame Monique SLISSA s'est retirée au moment du vote et n'y a pas participé:

POUR : 27

CONTRE : 5 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX – BATTINI - AMARO

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 28 Juin 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

RAPPORT DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET PRINCIPAL

EXECUTION DU BUDGET :

Section de fonctionnement	2017	2018	%
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	30 340 175,21 €	32 943 699,83 €	9%
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	31 322 661,94 €	34 955 814,65 €	12%
RESULTAT DE L'EXERCICE	982 486,73 €	2 012 114,82 €	105%

Section d'investissement	2017	2018	%
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	9 748 692,33 €	9 571 426,32 €	-2%
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	11 983 937,70 €	14 661 903,59 €	22%
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 235 245,37 €	5 090 477,27 €	128%

Le compte administratif 2018 affiche un excédent de fonctionnement de plus de 2M€ en augmentation de 105% et un excédent d'investissement à près de 5,1M€, ce qui porte le résultat de l'exercice à 7,1M€.

Les restes à réaliser en dépenses (report de dépenses engagées mais non mandatées à la clôture de l'exercice) s'élèvent à 4,5M€ et en recettes à 3M€.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses

Avec un volume de 25,2M€, contre 26,8M€ en 2017 les dépenses réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) affichent une contraction de 6,1 % après une évolution en 2017 de 3.9% et une légère diminution en 2016 de 0,8%.

1. Les charges à caractère général

Elles représentent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services publics. Elles progressent de 7,6 %.

En neutralisant une charge non récurrente payée dans le cadre des opérations de cession, la progression des dépenses à caractère général est contenue avec une faible augmentation de 1.7%.

S'agissant des postes de dépenses les plus importants :

=> Le poste des fluides (eau, électricité, gaz, fioul et carburants) pèse pour 27,2% dans ces charges et affiche une progression de 8.7% principalement due à l'augmentation des prix du fioul, du propane, du carburant et de l'eau. Selon l'INSEE, « les prix de l'énergie s'accroissent en 2018 (+9.7% en moyenne [...]) ». Ainsi, les prix des produits pétroliers ont augmenté de 14.7%, les carburants de 13.2% et ceux des combustibles liquides de 22.3%.

En dépit des efforts entrepris pour contenir la progression de ce poste de dépense, les augmentations mécaniques subies pèsent sur le budget municipal.

=> Les postes de fourniture (fournitures d'entretien, de petit équipement, de voirie et les autres fournitures non stockées) se contractent de près de 10%.

=> Les postes d'entretien et réparation des bâtiments publics, entretien de voirie et entretien de réseaux sont en augmentation de 53%. Les dépenses d'entretien et réparation des bâtiments publics subissent une augmentation de 48k€ correspondant aux mises en sécurité du théâtre Henri Martinet suite au sinistre subi (évacuation des déblais et couverture provisoire). Les dépenses relatives à l'entretien des voiries évoluent de 31% suite notamment aux travaux de dévoiement de la fibre au service de l'urbanisme, au gymnase Jean Roure et à l'église des Cadeneaux pour les besoins de la vidéosurveillance. Quant à l'entretien des réseaux, ce poste progresse de 32k€ dont 29k€ d'entretien du réseau pluvial aux quartiers de Plan de Campagne et des Pinchinades.

=> Le poste frais de télécommunications augmente de 8.9% après une baisse régulière depuis 4 ans suite au déploiement progressif de la fibre optique entre les bâtiments communaux et à la mise en place d'un nouveau marché public plus compétitif. L'augmentation de 2018 s'explique principalement par la création de plusieurs lignes mobiles aux Services Techniques dans le cadre de la restructuration organisationnelle, d'une ligne DATA pour la caméra nomade du CSU et les frais de raccordements et de modifications des dessertes téléphoniques sur la maternelle Saint Georges et les logements jouxtant.

=> Le poste alimentation (achat de denrées alimentaires pour les cantines, les crèches et les centres aérés...) se maintient avec une diminution de 0.7%, malgré une augmentation de la fréquentation dans les restaurants scolaires, avec près de 10 000 repas supplémentaires servis en 2018.

Les services Restauration et Périscolaire ont mené des actions de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire, à travers des actions pédagogiques, auprès des enfants et des acteurs de la pause méridienne. Cette politique de lutte contre le gaspillage alimentaire porte ses fruits.

La part des charges à caractère général comparativement au volume des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 18.6%.

2. Les charges de personnel

Elles enregistrent une très faible progression de 0.6% après une augmentation maîtrisée de 2,4% en 2017 ; cela en dépit de facteurs de hausse subis détaillés dans le rapport d'orientation

budgétaire.

Outre les avancements de grade ou d'échelon liés à la progression des carrières (GVT), rappelons les points essentiels :

- la revalorisation du SMIC de 1,23%,
- la mise en œuvre de l'indemnité compensatrice,
- la poursuite de la mise en œuvre du Protocole Parcours Carrière Rémunération.

Pour faire face à ces dépenses incompressibles la commune poursuit ses efforts avec la prise en compte de l'absentéisme dans l'attribution du régime indemnitaire et de la prime de fin d'année, et la limitation du recours aux heures supplémentaires et aux saisonniers.

Cette très faible progression témoigne de la politique volontariste de la commune pour maintenir ses charges de personnel. En 2018, le niveau des charges de personnel par habitant est inférieur de 31% à celui la strate départementale.

3. Les atténuations de produits

En 2018, les pénalités de la loi SRU qui se sont élevées à 448k€ ont été neutralisées grâce à la déduction d'une subvention versée à la Logirem en 2016 pour le programme de 54 logements sociaux « Clos des Cigales ». Ainsi, la commune n'a pas comptabilisé cette charge dans l'exercice 2018.

Le poste « atténuations de produits » concerne le reversement de la part départementale de la Taxe de séjour.

4. Les autres charges de gestion courante

Quant aux autres charges de gestion courante (5.1 % des dépenses réelles de fonctionnement), elles diminuent fortement de 54.2% ; soit une diminution de 1.5M€, somme relative à la participation de la commune aux charges du SDIS (Service d'incendie et de secours). Cette charge a été transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Métropole avec une réduction proportionnelle de l'attribution de compensation.

5. Les charges financières

Tout en restant particulièrement faibles vu l'endettement modéré de la ville, elles poursuivent leur baisse pour la troisième année consécutive grâce au contexte favorable des marchés financiers et aux opérations de renégociation de dette menées ces dernières années.

La réduction notable de ce poste, de 45.6%, s'explique également par le transfert au 1^{er} janvier 2018 de deux emprunts à la MAMP pour un capital restant dû de 3.2M€. La réduction des charges financières recalculées, en neutralisant ces transferts s'élèvent à 14%. Cette baisse est due au profil d'amortissement de la plupart de nos emprunts qui est dégressif et au fait qu'aucun emprunt n'est venu alourdir cette charge en 2018.

Les charges réelles de fonctionnement restent nettement inférieures à la moyenne de la strate régionale, avec 1 266€ par habitant pour la commune contre 1 605€ par habitant pour la strate (source : DGFIP).

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 94% traduisant l'adéquation des prévisions budgétaires par rapport aux besoins.

B. Les recettes

Avec un volume de 34.3M€ contre 31M€ en 2017 les recettes réelles de fonctionnement affichent une augmentation de 10% principalement liée aux recettes de cession de biens.

=> Le poste « Atténuation de charges » (chapitre 013) correspond à deux principaux mouvements : les remboursements effectués par l'assurance sur les accidents de travail, maladies professionnelles et congés longue maladie qui s'élèvent à 611k€ et l'enregistrement comptable de la participation des agents aux chèques déjeuner (168k€).

=> Le poste « Produit des services et du domaine » enregistre une progression de 16% et représente près de 2.3M€.

Il comprend les facturations des services rendus ; tels que la cantine et le centre aéré; qui progressent de 96k€ et les redevances d'occupation du domaine public qui augmentent également de 50k€ suite à une renégociation du contrat de forage signé avec la société SAMIN.

Rappelons que les tarifs des services publics avaient été gelés en 2017 et ont augmenté légèrement en 2018.

De plus, en 2018 nous avons perçu le premier remboursement de la métropole dans le cadre des conventions de gestion pour un montant de 206k€.

=> Le poste « Impôts et Taxes » enregistre une contraction notable de 6% avec 22,1M€.

Les impôts directs (taxe d'habitation et taxe foncière) s'élèvent à 11,8M€ et sont stables avec une légère évolution de 0,7%. Cette faible augmentation est liée au choix de la ville de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2018 et la faible progression des bases d'imposition (+1.5% pour les bases de taxe d'habitation et +1% pour les bases du foncier bâti). Il faut également souligner que dans le taux d'évolution des bases est inclus le coefficient de revalorisation des bases voté chaque année par le gouvernement, de 1.2% en 2018.

Les impôts directs représentent 34% des recettes réelles de fonctionnement.

Au sein du poste « Impôts et Taxes » figurent les dotations en provenance de la Métropole.

L'attribution de compensation a été ponctionnée de 2M€ soit 23% de diminution, suite au transfert des compétences et aux évaluations de la CLECT.

Par ailleurs, les recettes issues de la taxe additionnelle aux droits de mutation demeurent dynamiques. Cette recette étant étroitement liée aux variations des transactions immobilières. Elle représente 1.3M€ en 2018 contre 990k€ en 2017 et 902k€ en 2016.

Les recettes liées à l'occupation du domaine en 2018 s'élèvent à 627k€ et augmentent de 50%, cela fait suite à une renégociation des tarifs du contrat d'occupation avec SITA SUD dont les impacts en année pleine se sont faits ressentir en 2018.

=> Les dotations subventions et participations (2ème poste de recettes) représentent 7% des recettes réelles de fonctionnement avec un volume de près de 2,4 millions €, elles progressent légèrement avec une augmentation fragile de 4% après six années de baisse dues à la réduction régulière de la DGF jusqu'en 2017.

Les recettes principales de ce poste sont :

- ◊ la Dotation Globale de Fonctionnement : 800k€ en 2018 contre 791k€ en 2017,
- ◊ les participations de la CAF pour l'accueil de la petite enfance (crèches) et les activités de loisirs (ALSH) s'élèvent à 960k€ contre 912 K€ en 2017, soit une augmentation de 5%.

Ce poste évolue fortement à la hausse comme à la baisse en fonction des délais de traitement des déclarations effectuées par la ville et de versement de la CAF, mais également des variations de fréquentation de nos structures.

Les contributions pouvant glisser d'une année sur l'autre rendent difficile la lisibilité sur ce poste budgétaire.

=> Le poste « autres produits de gestion courante » qui comprend notamment les recettes tirées des loyers du patrimoine communal affiche une baisse de 7%. Cette diminution s'explique par la cession de 55 logements venant réduire la redevance sur le patrimoine diffus perçue et à la vacance de logements pour réhabilitation.

=> Les produits exceptionnels s'élèvent à 6,2M€ et correspondent essentiellement à la vente de biens immobiliers.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 100%.

C. Les soldes d'épargne

Les soldes d'épargne ou soldes intermédiaires de gestion permettent d'appréhender les marges de manœuvre de la collectivité.

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes de gestion sur les dépenses de gestion et permet de mesurer les marges de manœuvre dégagées par la section de fonctionnement, avant la prise en compte des intérêts de la dette. Il s'agit d'un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant.

L'épargne de gestion s'élève à 3.3M€ contre 2,1M€ en 2017, cette augmentation s'explique mécaniquement par une réduction plus importante des dépenses que des recettes. En effet, les dépenses de gestion courantes ont été réduites de 6,4% et les recettes de gestion courantes se sont contractées de 2%.

Le taux d'épargne de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager des excédents de gestion sur ses produits courants de fonctionnement est mécaniquement en hausse de près de 12% contre 7,4% en 2017.

L'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion augmentée des résultats financiers et exceptionnels, est également en amélioration à 9,1M€ contre 4,2M€ en 2017 grâce aux cessions patrimoniales effectuées.

L'épargne nette qui représente l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette constitue la capacité d'autofinancement de la collectivité. Ce solde s'élève à 8,3M€ contre 3,2M€

en 2017 du fait de la faiblesse de la dette. Cet excédent de liquidité permet de financer une partie de l'investissement.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses

Avec un volume de 8.5M€ contre 9,2M€ en 2017 les dépenses réelles d'investissement diminuent de 7%.

=> Le poste « immobilisations incorporelles » s'élève à 882k€ contre 1 717k€ (-49%) et comprend les frais d'études liés aux travaux lancés (maîtrise d'œuvre, bureaux d'études, géomètre...) dont 552k€ d'honoraires pour le maître d'œuvre de l'opération requalification du quartier de la Gavotte et 105k€ d'études relatives à la voirie.

En 2017, ce chapitre constatait une forte évolution. En effet, la plus grande partie des honoraires de maître d'œuvre de l'opération requalification du quartier de la Gavotte avait été payée en 2017 pour un montant de 1.2M€.

=> Le chapitre « subventions d'équipement versées » s'élève à 717k€ contre 150k€ en 2017. Il comprend 500k€ de subvention versée à la SA Logirem pour des programmes de logements sociaux. Ces investissements seront déductibles de nos pénalités SRU de 2020.

=> Le poste « immobilisations corporelles » s'élève à 577k€ contre 955k€ et comprend les acquisitions de matériel nécessaires au fonctionnement des services municipaux (mobilier, matériel informatique, véhicules, matériel cantine, écoles, outillage...). Parmi les achats les plus importants, signalons l'acquisition de deux véhicules pour le renouvellement du parc automobile, la poursuite du remplacement des copieurs multifonctions et la mise à disposition d'équipements numériques dans les écoles primaires Gavotte et Bouroumettes.

=> Les dépenses en faveur des travaux (poste « immobilisations en cours ») sont quasiment stables et s'élèvent à 5,2M€ en 2018 contre 5,3M€ en 2017.

L'année 2018 a supporté le paiement des principaux investissements suivants :

- Travaux de sécurisation de la voirie communale et des fronts rocheux : 2.7M€ (Aménagements du quartier des Cadeneaux et du parking Jean Moulin, Travaux de sécurisation vieille route de la Gavotte ...)
- Travaux de rénovation sur le réseau d'éclairage public : 740k€
- Travaux de requalification du quartier de la Gavotte : 414k€
- Travaux dans les écoles : 234k€

Les dépenses d'investissement hors dette pour 2018 s'élèvent à 377€ par habitant à comparer avec une moyenne nationale des communes de la strate démographique pour 2017 de 323€ par habitant pour la strate des villes de 20 à 50 000 habitants.

Une étude conduite sur l'évolution des finances locales menée par l'observatoire des finances et de la gestion publique locale (OFGL) a noté une baisse historique des dépenses d'équipement directes de 21% entre 2013 et 2016 suite notamment à la baisse des dotations de l'Etat.

Notons pour la commune qu'entre 2013 et 2016 les dépenses d'équipement ont augmenté de 15%

malgré le contexte financier très contraint.

=> Quant au remboursement du capital de la dette il s'est élevé à 853k€.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est de 41%.

Ce ratio correspond aux dépenses effectivement mandatées sur l'exercice comptable 2018 comparativement aux crédits votés.

Ce taux varie significativement d'une année sur l'autre car les collectivités ont l'obligation de voter les crédits nécessaires pour pouvoir notifier les marchés sur un exercice budgétaire (hors procédure AP/CP) alors que la réalisation des opérations votées et donc les mandatements peuvent se réaliser sur les exercices suivants en fonction de la durée des études préalables, des délais liés aux procédures de passation des marchés publics et de la durée des travaux.

C'est le cas pour les dépenses de travaux de l'opération requalification du quartier de la Gavotte dont les mandatements auraient dû commencer en 2018. Cependant, suite à des études complémentaires liées au risque inondation et sécurité publique demandées par les services de l'état, qu'il a fallu réaliser, les phases gros œuvres ont été décalées en 2019 et les crédits inscrits en 2018 n'ont pas été consommés.

En 2018, ont été reportés sur l'exercice 2019 les travaux et études suivants :

- Les travaux de réseau chemin Val Sec
- Des travaux de voirie (au quartier des Cadeneaux, au parking Giono ...)
- Les travaux de vidéoprotection pour les Ecoles Amandiers, Castel Hélène et La Renardière
- Des travaux d'éclairage public (Square De Gaulle, Chemin de Val Sec, Chemin de Capelane...)
- Les travaux du gymnase Jean Roure
- Les études pour la création d'un giratoire Place des Tabors

B. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6,5M€ contre 8,1M€ en 2017.

=> Le poste « subventions d'investissement reçues » s'élève à 4,9M€ contre 2,7M€.

Les principales subventions versées se répartissent comme suit :

- Métropole (ex contrat pluriannuel de financement CPA) : 1.5M€
- Conseil Départemental : 2.4M€

=> Le chapitre « emprunt et dettes assimilés » n'a pas été mouvementé en 2018 : aucun emprunt n'a été souscrit ; la commune ayant autofinancé tous ses investissements.

=> Le poste « dotations fonds divers et réserves » s'élève à 1,4M€ contre 2,2M€ en 2017, soit une contraction de 34%.

Il comprend le FCTVA pour 1,1M€. Il s'agit de la récupération d'une partie de la TVA sur les investissements réalisés en n-2.

Il comprend également la taxe d'aménagement dont le montant 2018 s'élève à 392k€ qui est reversée par la Métropole à la commune sur la base de l'activité de délivrance des permis de construire 2016 et 2017.

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 32% contre 51% en 2017. Mécaniquement, les dépenses non effectuées en 2018 n'ont pas pu permettre de mobiliser les subventions notifiées et prévues au budget ; elles ont fait l'objet de reports sur l'exercice 2019.

C. La dette

L'encours de la dette s'élève à 6,7M€ et représente 311€ par habitant contre 1 063€ par habitant pour la moyenne nationale 2017 des communes de la strate démographique des 20 à 50 000 hab.

L'annuité de la dette (intérêts + remboursement en capital) pèse pour 2,8% des recettes réelles de fonctionnement contre près de 9% pour la moyenne de la strate.

La capacité de désendettement de la commune est très faible avec 2,4 années, contre une moyenne de 6,2 ans ce qui permet à la commune de disposer de bonnes marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt. Cet indicateur de santé financière représente le nombre d'années nécessaires à un désendettement complet si la commune consacrait la totalité de son épargne brute hors cession au remboursement de sa dette.